

## ***FLASH INFO***

# **Campagne annuelle de réexamen des montants d'IFSE 2020**

*Pour donner suite à l'instruction du 31 juillet 2020 du MI, en cas d'absence de changement de poste depuis 4 ans*

**pour les personnels des corps des techniciens et agents SIC et des corps appartenant à la filière Technique**  
***(présents au 31 décembre 2020)***

**✚ Les modalités d'attribution :**

le chef de services arrête individuellement, dans la limite de l'enveloppe calculée pour le service, le montant de la revalorisation de l'IFSE.

De 0€ à 30% du montant moyen du CIA perçu par l'agent au cours des 4 dernières années.

Sachant que l'enveloppe budgétaire est égale à 20% de la moyenne des montants de CIA perçus pendant la période concernée.

➤ **EXCLU** : Un agent qui a bénéficié d'une promotion de corps sans changement de poste pendant les 4 ans !

➤ Il sera notifié par écrit à chaque agent la décision prise quant au réexamen de son IFSE au titre de 2020.

➤ Date limite des transmissions au service PESE le 15 octobre 2020 pour une mise en paiement en décembre 2020

✓ Vous êtes concernés ou vous pensez l'être : prenez contact ou allez sur le site [www.snipat.com](http://www.snipat.com) la circulaire est à votre disposition.

***NOUS ON NE LÂCHE RIEN !!!***